

Abattage interrompu des 18 platanes centenaires de la rue des Roudères (fév 2018)

Réunion à la Mairie le 26 fév pour un débat sur la nécessité ou non d'abattre les platanes en préalable à la remise à neuf des réseaux et revêtements de la rue prévue en 2019.

- La Municipalité (Maire, H Fontvieille, ...), est assistée du responsable travaux de la Métropole, et de deux représentants du Bureau d'Etudes chargé d'élaborer les plans d'aménagement de la rue.

- Les citoyens représentés par 2 habitants concernés, et quatre membres de Saint Jean Environnement.

1- Echange d'arguments autour de l'**absence de concertation** citoyenne sur ce projet important.

2- Ont été évoquées les **difficultés de loger les réseaux neufs** (électricité MT et BT), eau, téléphone et fibre, eaux usées, eaux pluviales) sous la voirie tout en s'éloignant des arbres et de leurs racines en respectant des distances de séparation. Mais les études ne sont pas encore commencées ; on ne peut donc pas en déduire que ce cela justifie une décision d'abattage. (Dans de nombreux sites plus contraints, ce genre de problème a été résolu).

3- La question des **besoins en stationnement** de véhicules, liés à la construction d'immeubles sous-dimensionnés en nombre de parkings, démontre l'incapacité de nos élus à résoudre ce problème. Là-aussi la municipalité dément l'idée que c'est la volonté de maintenir des stationnements le long de la rue qui justifie l'abattage. Tous conviennent que, en supprimant immédiatement ces stationnements sur la portion en sens unique, il est possible d'y libérer des espaces pour aménager un large couloir pour piétons, cyclistes, et véhicules handicapés.

4- La question du démarrage imminent du **chantier de l'immeuble Angelotti** (85 logements) sur l'emprise de l'ex- Coopérative viticole, est aussi un élément du débat. Ce chantier va déborder sur le trottoir côté Coop, il serait donc utile de couper les 3 platanes de l'autre trottoir pour sécuriser les piétons, et libérer un plus grand espace pour la manœuvre des camions accédant au chantier par la rue des Roudères. La mairie se défend d'être accommodante avec les promoteurs.

5- Nous évoquons les **questions d'urbanisme**, où rien n'est fait pour que les alignements des constructions soient repoussés à une distance raisonnable des trottoirs (pour, entre autres, planter arbres et végétation le long des trottoirs, permettre aussi un élargissement futur des voies), et aussi, il serait nécessaire de changer le nombre de parkings imposé pour les nouvelles constructions par la réglementation et qui n'est plus en cohérence avec le parc automobile actuel.

6- La **santé des arbres** a fait l'objet d'une expertise datant d'avril 2017. Seul un arbre serait atteint d'une maladie, sans qu'il soit précisé laquelle, ni si cela justifiait son abattage. Le document n'a pas été communiqué.

7- Après avoir déployé les plans des **réseaux existants** (non communiqués), on constate que les canalisations d'eaux usées sont plus ou moins proches des platanes. Ce réseau sera remplacé par des canalisations de plus grand diamètre. Les canalisations d'origine sont en fibrociment, **contenant des fibres d'amiante**. Le règlement imposerait de ne pas laisser ce réseau en place en raison du risque lié la présence d'amiante lors de travaux ultérieurs. Ces tuyauteries de 300mm de diamètre sont probablement entourées au droit des arbres de grosses racines, dont l'endommagement pourrait entraîner leur mort ou compromettre la stabilité des arbres ; d'où la nécessité de les abattre.

Cette question met en relief l'aberration de se conformer à des règlements inappropriés à la situation et démesurés par rapport au niveau du risque. Les arbres seraient donc abattus sur la seule justification d'éviter de laisser enfouis sous les trottoirs quelques portions de canalisations en amiante-ciment.

Personne à la Municipalité n'a jugé disproportionné de comparer le risque particulièrement improbable lié à ces débris de canalisation restés enfouis, à celui sur la santé humaine résultant de la perte de 18 beaux arbres (pollution non absorbée, exposition au soleil et à la chaleur, non émission d'oxygène natif, perte de biodiversité, non atténuation du niveau sonore,).

8- Rien ne justifie la nécessité **d'agir dans la précipitation**. On nous répond que les arbres doivent être coupés avant la formation du feuillage, pour des raisons d'encombrement. Il faut donc repousser la décision d'abattage ou non, à l'hiver prochain, ce qui laissera le temps d'avancer les études et de reconsidérer la situation. C'est la proposition de St Jean Environnement.